



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION DES SPORTS ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du jeudi 6 septembre 2018 à 16h30
Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2017-2018 : accompagnement des clubs par la Ville.
2. Approbation de conventions de mécénats et acceptation de participation financière de partenaires privés.
3. Subventions aux associations socioculturelles.
4. Inauguration et fonctionnement de l'AGORA.
5. Attribution de subventions en investissement aux associations socio-éducatives.

-
- **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire :
 - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
 - Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
 - Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Chef du service Développement des pratiques sportives
- Madame Violette KONNE, Chef du service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Monsieur Sébastien REICHARDT, du service Développement des pratiques sportives

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Marie-Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire
- Madame Patricia ARNOLD, Conseillère Municipale.

La séance s'ouvre à 16h35 avec la proposition d'adoption du compte-rendu de la précédente commission. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1^{ème} point : Saison sportive 2017-2018 : accompagnement des clubs par la Ville.

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes complémentaires présentées par différents clubs sportifs, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **12 500 €**. Ces subventions sont accordées à titre tout à fait exceptionnel au bénéfice de l'Ecole Française d'Echecs de Metz, du Billard Club de Magny, de l'APM Metz FC et d'Athlétisme Metz Métropole pour soutenir la mise en place de nouvelles actions.

Voici le détail :

Ecole Française d'Echecs de Metz : 1 000 €

- Soutien pour la participation de Clément Kuhn aux championnats d'Europe qui ont eu lieu du 19 au 30 août 2018 à Riga (Lettonie) où Clément a obtenu le titre de Vice-Champion.
- Soutien également à sa participation aux championnats du Monde d'échecs du 3 au 16 novembre 2018 à St Jacques de Compostelle (Espagne). Son âge (9 ans) requiert la présence de l'un de ses parents, or les frais liés à cet accompagnement ne sont pas pris en charge par la FFE.

Billard Club de Magny : 500 €

- L'Amicale de Billard de Magny souhaite se tourner vers un nouveau public, jeune et adulte pour augmenter son nombre de licenciés et rajeunir son effectif. Il a été décidé conformément aux recommandations de la FF de Billard, de créer au sein du club, une Ecole de Billard en partenariat avec les collèges environnants.

Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club : 3 000 €

- Lancement du projet "Foot/Santé" autour de la pratique du football en marchant réservé à un public senior (plus de 50 ans). Cette action vise à permettre aux séniors de pratiquer une activité adaptée à leurs capacités sportives (1 000 €).
- Lancement du projet "Foot/Loisir/Citoyen" en lien avec l'AMLI (Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés), pour développer la pratique du football à destination de jeunes migrants. L'encadrement des joueurs (entre 30 et 40) est assuré par 2 éducateurs diplômés assistés par un Service Civique (2 000 €).

Athlétisme Metz Métropole : 8 000 €

- Soutien pour la mise en place de la journée sportive "Kid Athlé Sans Frontières", à l'occasion de laquelle une centaine d'enfants de Metz et de Trèves ont pu se rencontrer autour de la pratique ludique de l'athlétisme (1 000 €).
- Accompagnement pour une action à destination des prévenus de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu. Le club met en place grâce à ses éducateurs des séances de marche nordique et d'athlétisme à destination des publics incarcérés (5 000 €).

La commission émet un avis favorable sur ce dossier, mais demande que le club, s'il souhaite pérenniser cette action, puisse engager des démarches de recherches partenariales afin de réduire la part financière apportée par la Ville de Metz.

- Développement du projet "Sport/Santé" avec la mise en place de séances sportives à destination des résidents du foyer Carrefour, de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et du centre d'hébergement de l'AIEM (Association d'Information de d'Entraide Mosellane) (2 000 €).

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Jacques TRON

2^{ème} point : Approbation de conventions de mécénats et acceptation de participation financière de partenaires privés.

Afin de donner plus d'ampleur à certains événements qu'elle organise la ville a souhaité associer les acteurs du monde économique. Des partenaires privés ont ainsi accepté de participer financièrement à deux événements sportifs : Les Trophées du sport et la retransmission de la demi-finale et de la finale de la Coupe du Monde de football aux Arènes de Metz. A leur demande et afin de se mettre en conformité avec la réglementation fiscale, il est nécessaire de formaliser le partenariat par le biais d'une convention de mécénat.

Trophées du sport :

Le mardi 30 janvier dernier, la Ville de Metz a organisé la 4^{ème} édition des Trophées du Sport qui s'est déroulée à Metz Congrès. La Ville a, à cette occasion, récompensé les sportifs messins s'étant illustrés dans leur discipline au cours de la saison 2016/2017 par un titre de champion de France et au-delà. Au cours de cette soirée, ont également été mises à l'honneur des personnalités qui se sont engagées en faveur du sport sur cette même saison.

Cette manifestation est organisée en partenariat avec France Bleu, le Républicain Lorrain et Mirabelle TV qui sont depuis plusieurs années partie prenante de cette manifestation. Cette année, Cora Informatique qui partage avec le mouvement sportif des valeurs communes telles que l'excellence, l'ouverture et le respect a souhaité s'associer à la Cérémonie des Trophées du Sport.

La contribution financière que Cora Informatique s'est proposé de verser à la ville pour abonder l'organisation des Trophées du Sport s'élève à 1 500 €.

Il est proposé d'accepter cette participation financière d'un montant de 1 500 €.

Coupe du monde de football :

A l'occasion de la Coupe du Monde et à l'instar de ce qui avait été fait pour l'Euro 2016, la Ville de Metz s'est associée à l'événement dans la mesure où la France était en lice, en proposant une retransmission gratuite de la demi-finale et de la Finale aux Arènes de Metz.

Ces retransmissions ont été un vrai succès populaire et se sont déroulées dans une ambiance festive et enthousiaste. La retransmission de la Finale a rassemblé 5 000 personnes et la capacité maximale du palais omnisports a été atteinte.

Les Arènes de Metz ont proposé de s'associer à l'organisation de cet événement en versant une participation de 10 000 €. Cette participation permet de réduire ainsi les coûts de location de la salle.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Marie RIBLET

3^{ème} point : Subventions aux associations socioculturelles.

Subvention de fonctionnement à l'association MJC Boileau Prégénie.

Depuis 2011 les Villes de Metz et de Woippy se sont accordées pour verser chacune une subvention aux associations gérant des structures situées en territoire limitrophe. Ainsi, concernant la MJC Boileau Prégénie qui propose des activités pour tout public aux habitants du quartier comprenant de nombreux messins, il est proposé de reconduire la subvention de fonctionnement pour un montant de 31 250 € sur un budget global 2018 de 402 721 €.

Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs du mercredi.

Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif est proposée pour la rentrée 2018-2019.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018 s'élève à **21 420 €**.

Subvention pour charges liées aux bâtiments.

Dans le cadre des conventions de mise à disposition des bâtiments rue Paul Chevreux et rue Yvan Goll qui prendront fin en octobre 2018 et compte tenu de la fusion-absorption de l'association AMIS et de l'association CACS Georges Lacour, renommée en Association Culturelle et Sociale AGORA (ACS AGORA), il convient de régulariser la participation de la Ville aux charges liées à ces deux bâtiments pour la période de janvier à septembre 2018.

Ainsi, il est proposé de verser à l'association ACS AGORA une subvention d'un montant de **39 000 €** calculé sur la base des factures transmises.

Subvention pour projet.

La Ville de Metz reconduit son soutien au festival Zikametz For Kids de l'association Zikamine au titre du développement et de la promotion des cultures urbaines. Cette année encore, l'association propose une programmation spécifique à destination des jeunes publics, visant à la découverte des musiques actuelles et à l'initiation à leur pratique, notamment à travers des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Cette année, Zikamine y ajoute des ateliers d'initiation à la vidéo ainsi qu'à la construction d'une émission de web radio. Un showcase (court concert) est prévu pour chacun des temps d'animation. Des rendus sonores et visuels de chacun des ateliers seront en outre remis aux participants. 90 enfants de 6 à 12 ans, encadrés par le duo de musiciens "Do It Yourself" en lien avec les centres sociaux de la ville, étaient attendus sur les deux journées d'animation, les 25 et 26 septembre aux Trinitaires. Le coût total de l'action s'élève à 7 069 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de **1 500 €** à l'association pour soutenir cette action.

Il est proposé aux membres de la commission d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **93 170 €** :

Au titre du fonctionnement :

- MJC Boileau Prégénie : 31 250 €
- ACS AGORA : 39 000 €

Transports des mercredis :

- MJC Metz Borny : 4 620 €
- ACS Agora : 840 €
- MJC des Quatre Bornes : 420 €
- Du Cote des Loisirs : 840 €
- MCL St Marcel : 840 €
- ADAC'S : 840 €
- Le Quai : 2 100 €
- Espace de La Grange : 1 260 €
- Centre Socioculturel de Metz Centre Arc-En-Ciel : 2 100 €
- Fédération Familles de France : 57 840 €
- MJC Metz Sud : 840 €
- ASBH (Centre Social Charles Augustin Pioche) : 420 €

- Magny Anim : 1 260 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny : 1 260 €
- Centre d'Activites et de Loisirs de Plantieres : 2 940 €

Au titre des projets :

- Association Zikamine : 1 500 €

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

4^{ème} point : Inauguration et fonctionnement du nouvel équipement de l'AGORA.

L'Agora, nouvel équipement du quartier de Metz-Nord/Patrotte sera inauguré le 12 octobre prochain autour d'une semaine festive qui marquera le démarrage de ce projet original et volontariste et l'ouverture au public du bâtiment.

Le bâtiment se distingue par une signature architecturale audacieuse et contemporaine. Il va rassembler sous un même toit une médiathèque, un centre social et un espace numérique en reliant ces différentes fonctions dans un projet cohérent. Pour la Ville, il s'agit d'expérimenter des formes innovantes d'actions et d'imaginer une nouvelle génération d'équipements qui, au-delà des services proposés, seront identifiés comme des lieux de vie, d'échanges et de convivialité intergénérationnelle.

Ce projet porte des ambitions marquées autour de la culture et de l'éducation populaire pour créer une identité de quartier entre les sites de Metz-Nord et de la Patrotte, mais aussi pour oeuvrer à l'ouverture de ce quartier à l'ensemble de la Ville et de la Métropole. De multiples fonctionnalités, activités, services et projets seront proposés dans ce lieu hybride. L'Agora mêlera et croisera des propositions sociales et culturelles, éducatives et de formation, mais aussi des moments de convivialité et de rencontres, des animations festives et numériques ainsi que des spectacles vivants.

Un projet co-construit et co-piloté par la ville et les associations.

L'élaboration d'un tel projet a nécessité la mise en place de modalités de travail adaptées, afin que chaque composante puisse l'enrichir par ses compétences spécifiques. Sa préfiguration s'est construite au sein d'instances techniques et de pilotage regroupant la Ville, les deux centres sociaux présents sur ces territoires (le centre social AMIS et le Centre d'Action Culturelle et Social Georges Lacour) et la Ligue de l'Enseignement 57 qui accompagne les deux associations.

Pour aller dans le sens de la création d'une nouvelle identité de quartier et faire en sorte que L'Agora s'adresse bien à tous les publics du grand Metz Nord, les deux centres sociaux ont décidé de se regrouper au sein d'une même association : l'Association Culturelle et Sociale Agora, dans le cadre d'une fusion absorption de l'AMIS par le Centre d'Action Culturelle et Social Georges Lacour. Toujours dans cette même démarche, il a été décidé d'élaborer un projet social unique tout en maintenant des activités au sein du site du Chemin de la Moselle afin de créer des passerelles.

Du côté du réseau des bibliothèques et médiathèques de Metz, un important chantier a été mené pour préparer l'ouverture de L'Agora avec l'écriture d'un nouveau projet d'établissement et la mise en oeuvre d'une organisation humaine et fonctionnelle optimisée sur l'ensemble du réseau.

L'équipement sera animé par une équipe mixte de salariés associatifs et d'agents de la Ville de Metz, qui travaillera autour d'un projet commun, et dans le cadre d'une gouvernance partagée, formalisée dans une convention cadre, jointe au présent rapport et signée entre la Ville, l'Association Culturelle et Sociale Agora et la Ligue de l'Enseignement.

Un projet d'établissement ambitieux et pluriel.

Le projet d'établissement prend appui sur les attentes exprimées par les habitants lors de la phase de programmation, sur le projet social et d'éducation populaire élaboré par l'Association Culturelle et Sociale Agora et sur les axes du futur projet du réseau des bibliothèques et médiathèques. Toutes les orientations stratégiques du projet sont étroitement liées et ont guidé l'aménagement des différents espaces ainsi que les services proposés.

A travers son projet d'établissement, L'Agora a pour objectifs de :

- créer une unité de quartier entre le Chemin de la Moselle et la Patrotte et favoriser l'ouverture du quartier par une offre culturelle attractive s'adressant aux messins et aux habitants de l'agglomération;
- mettre en oeuvre un projet social et d'éducation populaire renouvelé et unique sur le quartier Metz-Nord/La Patrotte, avec une forte prise en compte des problématiques et besoins exprimés par les habitants et des projets nouveaux en adéquation avec le lieu innovant;
- développer une approche de la lecture publique comprenant un enjeu territorial avec les services de base du réseau des bibliothèques médiathèques et des services spécifiques liés à L'Agora ainsi qu'un enjeu de mutualisation à la fois des compétences et des services internes agissant en réseau ;
- fédérer les habitants, les rendre acteurs dans la vie de leur quartier en créant du lien social par la culture et par l'animation des lieux de vie que sont le café associatif et le jardin dans les airs;
- développer des compétences spécifiques en matière de création et de diffusion de spectacles vivants jeune public, d'éducation à l'image et d'animation numérique afin de devenir un lieu de référence dans ces domaines;
- contribuer à la vie de quartier et à la dynamique associative en permettant aux différents acteurs du quartier de trouver un lieu pour la réalisation de leurs projets.

Pour poser l'ambition culturelle de L'Agora notamment autour de sa salle de diffusion, cinq volets prioritaires seront développés :

L'Agora des Mômes, une programmation jeune public et familiale d'une quinzaine de spectacles par an ;

- *les Stands Up de L'Agora*, une expérimentation originale basée sur une programmation participative en lien avec les adolescents du quartier ;
- *le Cinem'Agora* alliant cinéma en plein-air, diffusions dans le cadre de festivals existants et ateliers d'éducation à l'image ;
- *les soirées de L'Agora*, événements à la fois festifs, populaires et pluriels ;
- *les résidences de L'Agora*, résidences artistiques et numériques qui seront autant d'occasions d'associer les habitants dans un processus de création.

Le projet numérique quant à lui prendra appui sur des outils permanents en libre accès (postes et périphériques, bornes de consultation, jeux vidéo, accès aux ressources numériques des BMM et aux sites Limédia...) avec possibilité d'accompagnement à la demande. Des actions spécifiques seront développées : ateliers créatifs, ateliers médias, FabLab, repair café et ateliers d'initiation aux bonnes pratiques du numérique. Le dispositif *Micro-Folie* de la Villette y sera déployé et donnera une dimension complémentaire avec l'aspect « musée numérique » en proposant de découvrir 500 chefs-d'oeuvre de onze institutions et musées nationaux sous forme numérique. La Ligue de l'Enseignement 57 et Blida seront partenaires de ce dispositif et accompagneront L'Agora dans le lancement de ces nouveaux projets, ainsi que pour des interventions dans le réseau des BMM.

Enfin, la dimension « lieu de vie » est l'un des aspects fondamentaux du projet car il permettra de créer l'identité spécifique de cet établissement autour d'espaces propices à l'échange et au vivre ensemble. Le *café associatif* sera un lieu d'accueil et de convivialité, de médiation, d'information et de rencontres ; il sera également un lieu d'animation et de projets.

Le *jardin dans les airs* sera un véritable terrain d'aventure pour développer des activités créatrices et expérimentales. L'équipe de L'Agora pourra s'appuyer sur l'expertise du CPN Les Coquelicots.

Une semaine inaugurale du 12 au 20 octobre.

La semaine inaugurale débutera le 12 octobre avec un temps officiel et se poursuivra jusqu'au 20 octobre avec comme objectif de faire découvrir les différentes facettes de ce projet et toutes les potentialités de l'équipement. Tous les jours seront proposées des visites de L'Agora (dont certaines théâtralisées) et des animations diverses proposées par les personnels et différents intervenants extérieurs telles que : conte et arts plastiques, club lecture, l'atelier Fablab, gérer ses photos, découvertes numériques, atelier cuisine, animation table mash'up, ateliers Makey Makey, création d'une micro émission webradio, ateliers jardin, temps de rencontre et d'échange au café associatif ou encore découverte du musée numérique.

Plusieurs temps forts viendront agrémenter ce programme :

- mise en place d'une capsule temporelle,
- présentation de la comédie musicale « *Un bout du monde* », des projets menés avec les habitants dans le cadre de résidences d'artistes ;
- projection des créations visuelles et numériques réalisée spécialement pour l'inauguration ;
- spectacles jeune public et familiaux ;
- banquet citoyen en musique ;
- tournoi de jeux vidéo ;
- animations multiples sur le parvis ;
- spectacle pyrotechnique de clôture le samedi 20 octobre.

Il est proposé à la commission d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour un montant total de **XXX €** :

Au titre du fonctionnement :

- ACS L'AGORA : 48 000 €

Fonctionnement : 43 000 €

Animation et programmation culturelle : 5 000 €

Au titre de l'investissement pour le matériel pédagogique nécessaire aux activités au sein de L'Agora:

- ACS L'AGORA : 6 900 €

Au titre des projets :

- Compagnie Roland Furieux : 5 000 €

- CPN Les Coquelicots : 2 500 €

- La Ligue de l'Enseignement : 57 3700 (jeunesse) + **XXX (culture) €**

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

5^{ème} point : Attribution de subventions en investissement aux associations socio-éducatives.

Subventions d'investissement pour matériel et équipement

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides à l'investissement pour renouveler des matériels et des équipements défectueux ou vieillissants, ou, pour en acquérir de nouveaux qui favoriseront le développement de projets. Cette année, cinq associations sont concernées : l'association Sport et Culture désirant remplacer son photocopieur, le comité de gestion du centre socio-culturel de Metz Centre pour l'acquisition du matériel et du mobilier nécessaire à l'aménagement d'une salle de motricité et du local ados, l'association Espace de la Grange pour le renouvellement du mobilier adapté à l'accueil des 6/11 ans et des 12/15 ans, le CRI-BIJ pour le remplacement de son parc informatique obsolète et le développement de son espace multi-média, la MJC Metz Sud pour l'acquisition de mobilier à

l'occasion de la création d'une nouvelle salle d'activité dédiée aux livres et aux jeux et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Il est proposé aux membres de la commission d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de **8 720 €**, selon le détail suivant :

- Sport et Culture : 1 200 €
- Comité de Gestion du Centre Socio-Culturel de Metz Centre : 1 130 €
- Espace de la Grange - Centre Social : 1 390 €
- CRI-BIJ : 3 240 €
- Maison des Jeunes et de la Culture Metz Sud : 1 760 €

La commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17h35.